

Bruxelles, le 18 mai 2021

Covid en prison : la vaccination des personnes détenues ne peut plus attendre

Alors que la vaccination des personnes détenues contre la covid-19 a enfin débuté dans les prisons, l'asbl I.Care appelle à protéger l'ensemble des personnes détenues dès à présent en ouvrant la vaccination à toutes, quel que soit leur âge.

En avril dernier, la conférence interministérielle (CIM) Santé publique annonçait que le calendrier vaccinal contre la covid-19 s'appliquerait de manière similaire pour les personnes détenues et la population générale, priorisant uniquement le personnel pénitentiaire. En pratique, cela signifie que seules les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans et celles souffrant de comorbidités allaient être vaccinées dans un premier temps.

Selon les informations à notre disposition, la vaccination du personnel pénitentiaire a en effet eu lieu. En revanche, la vaccination des personnes détenues vient de débuter, selon les critères énoncés en avril dernier. Par conséquent, pour une très large majorité de personnes détenues, la vaccination n'interviendra pas avant de longues semaines, voire des mois.

Une situation qui continue d'être critique dans les établissements pénitentiaires

Or, la situation dans les prisons est toujours aussi catastrophique. Ainsi que l'a déjà dénoncé I.Care, ou plus récemment le Conseil central de surveillance pénitentiaire¹, les conditions de vie en prison, déjà habituellement difficiles, se sont considérablement dégradées à cause de la pandémie que nous subissons depuis maintenant plus d'un an et qui a des conséquences particulièrement importantes en prison.

Malgré les nombreuses restrictions mises en place, le virus de la covid-19 continue de circuler largement. A Bruxelles par exemple, la prison de Forest a dû être confinée pendant près de 4 semaines, ce qui signifie un maintien en cellule malgré la vétusté des infrastructures, l'absence de visites familiales ou d'aide psycho-sociale. A Dendermonde, un détenu est décédé de la covid-19 et deux personnes sont actuellement dans le coma².

Il est temps de vacciner toutes les personnes détenues

Dans ces conditions, il est évident que la vaccination de toutes les personnes détenues ne peut plus attendre. En effet, contrairement à ce qui avait été annoncé initialement, nous ne pouvons que constater qu'un décalage flagrant est en train de se creuser entre la population générale et les personnes détenues. A Bruxelles par exemple, la vaccination est aujourd'hui ouverte à toutes les personnes nées avant 1980. La Flandre a également annoncé l'ouverture de la vaccination à tous les moins de 65 ans d'ici la fin du mois de mai et la Wallonie entre aussi dans la phase 2 de la vaccination.

« Les établissements pénitentiaires sont bien des collectivités, telles que définies par le conseil supérieur de la santé, c'est-à-dire un groupe de personnes vivant ensemble dans un même espace fermé. Ils sont donc exposés à un risque épidémiologique plus élevé. Dans ces conditions, l'ensemble

¹ Communiqué de presse du CCSP du 27 avril « Confinement en prison, toujours plus difficile » (<https://ccsp.belgium.be/wp-content/uploads/2021/04/Communiqu%C3%A9-27-avril-2021.pdf>)

² https://www.standaard.be/cnt/dmf20210511_94082469

des personnes détenues doit donc faire l'objet d'une vaccination prioritaire » insiste Vinciane Saliez, directrice d'I.Care.

Alors qu'il a fallu plusieurs semaines pour effectivement mettre en œuvre la première phase de vaccination en prison, I.Care appelle donc à nouveau les autorités à revoir le calendrier vaccinal et à l'ouvrir à l'ensemble des personnes détenues dès maintenant.

Contact presse : Vinciane Saliez (directrice d'I.Care) : 0470 17 69 96